

S.O.S.

Paul A. Horguelin

Volume 13, Number 3, septembre 1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/003110ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/003110ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Horguelin, P. A. (1968). S.O.S. *Meta*, 13(3), 140–141.

<https://doi.org/10.7202/003110ar>

S.O.S.

Le Service de Sécurité Aquatique (*sic*) de la Société canadienne de la Croix-Rouge a lancé dernièrement son « Programme Survie ». Peut-être celui-ci aidera-t-il à sauver des vies, mais il ne contribuera certainement pas à sauver la langue française au Québec. Heureusement que le ridicule ne tue plus, car ce « Programme Survie » ferait plus de victimes que les sports nautiques !

Plongeons donc pour recueillir quelques perles... mais attention « une personne peut perdre connaissance lorsqu'en plongeant d'une certaine hauteur, elle frappe un tremplin en descendant, ou encore lorsqu'elle entre à l'eau incorrectement » (en tenue d'Adam ou d'Ève ? On pourrait le croire à lire ce qui suit). « La plupart des gens qui tombent à l'eau accidentellement portent des vêtements. Cette nouvelle expérience porte à la panique... Les gens sont désorientés. » D'autres dangers guettent le nageur : « Une vague d'eau qui pénètre soudainement dans la bouche peut provoquer un étouffement. Une immersion trop rapide dans l'eau froide... provoquera la perte de conscience et la cessation de la respiration. » Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites !

Que faire pour éviter « le processus de la mort par noyade » ? « Les faibles nageurs devraient porter une veste de sauvetage lorsqu'ils sont près de l'eau, qu'ils soient sur terre ou dans une embarcation. » Il est donc important de prendre soin de cette « veste » : il faut l'essayer afin d'en « connaître la performance dans l'eau » et ne pas « l'endommager en s'en servant à d'autres fins, soit comme coussin, tabouret ou défense de bateau ». Mais cela ne saurait suffire. « Le candidat, portant des vêtements légers, devra exécuter des habiletés aquatiques, d'une façon continue et dans l'ordre indiqué sur la feuille d'examen. » Il devra aussi « être en mesure de faire la sursécon pour endosser la veste » et s'initier à « l'entrée roulade avant ». Voici comment l'instructeur devra procéder : « Pour désorienter et embrouiller, enseigner aux élèves à se jeter loin du bord du quai ou de la passerelle. Cette habileté doit être enseignée en eau profonde. » (« Pour plus d'informations, voyez l'appendice du ministère des Transports ci-joint. ») Si toutes ces précautions échouent, « la seule solution alors, reste de nager vers la sécurité ».

Le « Programme Survie » a tout prévu, même la sécurité sur glace. En effet, « il est important d'inclure cet aspect de la sécurité aquatique dans votre programme, parce que c'est la seule possibilité que vous avez, même si cela ne s'applique pas à la saison estivale ». On ne précise pas toutefois le sort réservé à l'imprudent (vêtu ou non) qui exécute le saut de l'ange dans une piscine gelée.

Le but du programme est « la prévention des accidents dans l'eau, sur l'eau ou près de l'eau ». (Qu'advient-il au-dessus de l'eau, sous l'eau, avec l'eau, sans l'eau ? Le lecteur reste sur sa soif !) « Les éléments suivants sont enseignés et examinés : connaissance de la sécurité aquatique ; méthodes de secours sans danger ; habiletés de base en natation ; utilisation de la veste de sécurité. » Le cours s'adresse aux « non-nageurs, juvéniles certifiés par la Croix-Rouge, juniors, intermédiaires et séniors ». Il est sanctionné par un examen qui peut être lourd de conséquences pour les futurs nageurs, puisqu'ils sont passés au crible ou déclarés en faillite . . . du moins, c'est ainsi que nous interprétons les indications « passés/ passed » et « faillis/failed ».

Bonne chance aux candidats !

PAUL A. HORGUELIN